

est désireux de prouver sa sincérité par ses œuvres. Voici les paroles du président Roosevelt :

Il s'agit non pas de rêves réalisables peut-être dans un avenir lointain mais des bases précises sur lesquelles notre propre génération peut, dès maintenant, si elle le désire, édifier un monde nouveau qui sera l'antithèse de la tyrannie que veulent imposer les dictateurs. Au règne de la tyrannie, nous en opposons un plus grand, celui de la morale. Que les peuples confient leurs destinées aux soins de millions de citoyens, hommes et femmes, libres, dévoués, charitables et éclairés; qu'ils placent leur confiance dans la liberté sous la garde de Dieu.

Je fais miennes ces paroles, monsieur l'Orateur. J'y vois les principes sur lesquels repose l'espoir d'une paix universelle durable.

Permettez-moi de le souligner en terminant, jamais autant qu'aujourd'hui les peuples n'ont eu besoin de l'inspiration divine. Quoi que nous fassions au Canada, quoi que nous disions, n'oublions jamais que la véritable solution aux difficultés et aux maux de l'univers ne saurait venir que d'En Haut.

L'hon. BROOKE CLAXTON (Ministre de la Défense nationale) : Aucun exposé important jamais fait à la Chambre n'a, à mon sens, été reçu avec l'unanimité qui, à la Chambre et dans le pays, a accueilli la déclaration formulée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. St-Laurent) le 30 janvier dernier, sur la participation du Canada à la conclusion de traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche. L'approbation des chefs de tous les partis parlementaires et celle de la population dénotent que sur cette question, ainsi que sur la plupart de celles qui touchent à la politique extérieure, les Canadiens sont même plus unis qu'eux-mêmes ne s'en rendent généralement compte. Le débat d'aujourd'hui l'a démontré. Lorsqu'il a proposé la motion, l'honorable député de Peel a dit : "J'appuie le Gouvernement". L'honorable député de Rosetown-Biggan (M. Coldwell) a affirmé qu'il souscrit entièrement à l'attitude adoptée par le Gouvernement et qu'il approuve l'ensemble de son programme, tandis que l'honorable député de Peace-River (M. Low) qui vient de reprendre son siège, a félicité le Gouvernement de sa ligne de conduite. Jamais la Chambre ni le pays, j'imagine, n'ont vu en temps de paix une telle manifestation d'unité canadienne sur une question de première importance; la bonne entente découle de l'unité qui régnait pendant la guerre. Nous nous fondons sur notre apport, sur celui que la nation unie a fourni pendant la guerre pour réclamer le droit de nous faire entendre en temps de paix.

Aujourd'hui, je vais aborder quatre questions pertinentes que d'autres honorables

[M. Low.]

députés ont traitées. En premier lieu, j'examinerai le rôle qu'a rempli la Conférence de Paris et celui que nous y avons joué, ainsi que les leçons qui s'en dégagent; en deuxième lieu, je me demanderai si l'absence de nos troupes en Allemagne a influé sur l'état de choses actuel; en troisième lieu, j'expliquerai que nous nous fondons sur l'ampleur de notre participation à la guerre pour réclamer voix au règlement du problème de la paix; en quatrième lieu, je signalerai que le Canada, étant donné la position particulière qu'il occupe, est tout désigné pour contribuer puissamment à l'œuvre de la paix.

Je conviens d'à peu près tout ce qu'a dit l'honorable député de Peel à l'égard de la conférence de Paris. Nous savons tous qu'elle avait un rôle bien précis. Elle eut pour origine la conférence de Potsdam, tenue en juillet et en août 1945, alors que le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Union soviétique, les trois nations qui ont porté le plus lourd fardeau de la guerre, ont décidé de créer un conseil de leurs ministres des Affaires étrangères, et de celui de la France, en vue de préparer les conditions des traités de paix avec les satellites de l'Allemagne. La conférence de Paris découle de celle de Potsdam et des progrès accomplis lors des réunions du conseil des ministres des Affaires étrangères tenues à Londres, Moscou et Paris. Dans l'interval, conformément aux instructions des ministres, les suppléants préparaient les conditions de la paix avec les cinq satellites de l'Allemagne: l'Italie, la Bulgarie, la Roumanie, la Finlande et la Hongrie.

Le 5 juillet, on a convoqué la conférence pour le 29 juillet. Elle n'avait pas pour fonctions de rédiger les traités de paix, mais bien de soumettre des propositions au conseil des ministres des Affaires étrangères à l'égard des dispositions de ces projets de traités. D'après les termes de l'invitation, le conseil des ministres des Affaires étrangères devait avoir le dernier mot au sujet de la teneur des traités; en outre, les projets de traités prévoyaient qu'ils n'entreraient en vigueur qu'une fois approuvés par les quatre grandes puissances.

Nous pouvions soit accepter ces conditions soit refuser l'invitation d'assister à la conférence de Paris. Le gouvernement du Canada, — comme ceux des dix-sept autres nations qui avaient reçu une invitation semblable, — a décidé, et avec raison je crois, d'envoyer une délégation à la Conférence de Paris. Nous l'avons jugée si importante, que le premier ministre (M. Mackenzie King) lui-même a dirigé notre délégation, d'ailleurs peu nombreuse. Certaines nations ont envoyé jusqu'à trois cents délégués. Nous avons constaté que notre délégation ne suffisait pas à la tâche.